

Démarche : Modification d'un fonds de dotation (national)
Organisme : Bureau des associations et fondations - pôle conseil

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé un nouvel organisme sans but lucratif : les fonds de dotation.

Cette procédure permet de déclarer les modifications statutaires d'un fonds de dotation.

Les modifications statutaires du fonds doivent être déclarés en préfecture sous un délai de 3 mois.

Seules les personnes membres du conseil d'administration, mandatées ou disposant d'une délégation du président peuvent effectuer cette déclaration.

Identification de la structure

Ce numéro unique permet d'identifier votre structure tout au long de sa vie administrative. Si votre structure ne dispose pas encore d'un identifiant, veuillez engager la démarche "demande d'identifiant RNF".

Identifiant au répertoire national des fondations (RNF)

L'identifiant RNF est un numéro unique qui suit votre structure tout au long de sa vie administrative. Si vous voulez créer votre identifiant RNF ou retrouver cet identifiant, vous devez engager la démarche "Demande d'identifiant RNF".

Service instructeur

Le service instructeur de votre demande est celui du département du siège social de votre structure.

Type de structure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonds de dotation

Déclarant

Modification d'un fonds de dotation (national)

Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Personne interne à la structure

☐ Personne mandatée

Catégorie de "personnes interne à la structure"

Choisissez l'option 1, si vous êtes déclarés auprès de l'administration comme administrateur de la structure.

Choisissez l'option 2, si vous êtes un salarié ou un bénévole qui n'êtes pas déclarés comme administrateur de cet organisme ou bénéficiaire effectif.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1- Président, vice président, trésorier ou directeur

☐ 2- Bénévole ou salarié de l'organisme

Etes-vous avocat ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le mandat ou la délégation accordé par un administrateur de la structure au déclarant

Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des administrateurs déclarés.

A défaut, la déclaration sera rejetée.

Pièce justificative de l'identité du déclarant

Pièce justificative de l'identité de la personne donnant mandat (le mandant)

Numéro de téléphone du déclarant

Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté.

A défaut, les demandes de l'administration seront réalisées sur la boîte mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".

Modifications statutaires

Nature des modifications statutaires

Plusieurs choix peuvent être effectués.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Titre du fonds de dotation

☐ Objet

☐ Moyens d'action

☐ Adresse du siège social

Modification d'un fonds de dotation (national)

☐ Gouvernance

☐ Durée d'existence

☐ Consomptibilité de la dotation

☐ Ressources

☐ Attributaires de l'actif en cas de dissolution/liquidation

☐ Autres

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts modifiés

(Au format pdf)

Il est recommandé de déposer à la fois un exemplaire des statuts sous un format modifiable, afin de simplifier les éventuelles corrections requises par l'administration, et un exemplaire daté et signé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès-verbal du conseil d'administration

Ce procès verbal doit contenir l'ensemble des modifications statutaires déclarées dans ce formulaire. A défaut, un document indiquant l'intégralité des modifications apportées aux statuts devra également être transmis à la rubrique "pièces supplémentaires". Le procès verbal doit être daté et signé.

La composition du conseil d'administration doit être conforme à la dernière déclaration du conseil d'administration réalisée en préfecture. A défaut, la déclaration de modification statutaire sera rejetée.

Date de la modification des statuts

Elle correspond à la date du vote des modifications statutaires au sein du conseil d'administration du fonds de dotation. Si plusieurs conseils d'administration ont eu lieu, veuillez renseigner la date du dernier conseil d'administration.

Titre du fonds de dotation

Nouveau titre du fonds de dotation

Indiquer le nouveau titre souhaité.

Objet du fonds de dotation

Nouvel objet du fonds de dotation

Caractère(s) d'intérêt général, au sens de la loi, poursuivi(s) par votre fonds de dotation

Ces notions sont précisément définies par la doctrine fiscale. Ces caractères seront appréciés au regard des critères de l'administration fiscale :

- <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5837-PGP.html/identifiant%3DBOI-IR-RICI-250-10-20-10-20170510>

- <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10963-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20210217>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Modification d'un fonds de dotation (national)

☐ Educatif

☐ Scientifique

☐ Social

☐ Humanitaire

☐ Sportif

☐ Familial

☐ Culturel

☐ Mise en valeur du patrimoine artistique

☐ Défense de l'environnement naturel

☐ Diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

Adresse du siège social

L'adresse du siège social est-elle bien contenue dans vos statuts ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Point d'attention

Si l'adresse du siège social de votre fonds de dotation n'est pas contenue dans vos statuts, le changement de votre siège social doit faire l'objet d'une simple déclaration de changement dans l'administration et pas d'une modification statutaire.

<u>ATTENTION</u> : Dans ce cas de figure, le changement d'adresse du siège social ne fera pas l'objet d'une publication au journal officiel des associations et fondations d'entreprises (JOAFE), il ne sera donc pas opposable aux tiers. Cette absence de publication est parfois source de difficulté dans d'autres démarches de votre structure (Banques, URSSAF, DRFIP).

Souhaitez-vous inscrire le siège social dans vos statuts ?

Cette inscription permettra la publication au journal officiel

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nouvelle adresse du siège social

Commencez par la saisie du numéro, puis du nom de la rue/boulevard/square. Un menu déroulant va s'afficher avec les options possibles.

Choisissez parmi ces options et cliquez sur l'adresse vous concernant.

Le choix de l'adresse depuis le menu déroulant est impératif.

Obligations déclaratives des changements dans l'administration

Modification d'un fonds de dotation (national)

Pour rappel, il conviendra dans les 3 mois qui suivront la désignation des personnes physiques qui siégeront au sein du fonds de dotation suite au changement de la gouvernance de procéder à leur déclaration par le téléservice dédié au déclaration de changement dans l'administration des fonds de dotation.

Prolongation de la durée d'existence

Durée d'existence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Durée limitée

☐ Durée illimitée

Nouvelle date du terme

Indiquer la nouvelle date du terme du fonds de dotation.

Changement dans la nature de la dotation

Nouvelle nature de la dotation

Si votre dotation est partiellement consommable, votre dotation sera qualifiée juridiquement de consommable, veuillez sélectionner dans ce cas "dotation consommable".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Dotation consommable

☐ Dotation non consommable

Demande de publication au journal officiel (JOAFE)

Modalités de la publication au journal officiel

La publication au journal officiel est prise en charge automatiquement à compter de l'acceptation de votre dossier par la préfecture. Il n'est donc plus nécessaire de transmettre un CERFA aux services du journal officiel.